

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 774 relatif à la création d'un poste de chef des plantons du Gouvernement.

n° 774

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1947

Date de publication
7 juillet 1947

Date du numéro
31 juillet 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu les nécessités du service,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Il est créé un poste de chef des plantons du Gouvernement. Art. 2. — Le titulaire de ce poste percevra une rémunération mensuelle fixe de trois mille cinq cents francs (3,500), exclusive de toutes indemnités. Art. 3. — Le présent arrêté, qui aura effet pour compter du 1er juillet 1947, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.